



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-34 – 07-13

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 2 octobre 2023

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, **Adjoints** ;

André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT,

Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés :

Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Martine LAMOUREUX ;

- Était absent :

Néant ;

- Procurations :

Fabienne GALVEZ à Bernard GOMBERT

Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN

Sylvette PIERRON à Monique GIBERT

Thierry LUCAT à André SCHMIDT

Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET ;

- Secrétaire de séance :

Christiane CAMBEFORT

Délibération n°2023-34 – 07-13 / Attribution d'une subvention à l'association « Tigana contre les maladies orphelines »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose qu'un groupe d'élus de différentes communes de l'Hérault, maires, adjoints et conseillers municipaux, ont conduit les 29 et 30 septembre 2023 une action solidaire appelée « Les maires à vélo » avec le soutien de l'Association des maires de l'Hérault (AMF34). Partis à vélo le vendredi 29 septembre au matin du Salon des maires de l'Hérault au parc des expositions de Béziers, ils sont arrivés le samedi 30 septembre à 17h à Castries, ville siège de l'association « Tigana contre les maladies orphelines ».

Leur objectif au long de leur périple à vélo de 250 km était de solliciter les communes traversées pour un don en faveur de cette association héraultaise fondée à Castries par l'ancien footballeur Monsieur Alain Tigana, lui-même atteint de la maladie de Charcot, pour recueillir des fonds en faveur de la recherche médicale et du soutien aux malades. L'Association des maires de l'Hérault s'est engagée de son côté à faire un don de 2 000 € au profit de l'association et a invité toutes les mairies de l'Hérault à soutenir également l'association. Notre mairie les a accueillis à leur passage et encouragés au cours de leur parcours à vélo solidaire.

Considérant la collecte de fonds organisée par un groupe des maires à vélo pour l'association « Tigana contre les maladies orphelines ».

Considérant l'intérêt public de l'action de l'association « Tigana contre les maladies orphelines »

Considérant la volonté de la collectivité de soutenir cette association ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Tigana contre les maladies orphelines » présidée par Monsieur Alain Tigana, sise 133 rue des Etats du Languedoc 34160 Castries, déclarée en préfecture de l'Hérault le 16 septembre 2022.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 500 € à l'association « Tigana contre les maladies orphelines »,

DIT que les crédits sont disponibles au chapitre 65 du Budget Principal.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

